

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, DE MOURA Pascale, DYCZKO Michèle  
Mrs NUCCI Kévin, KNOPPIK Eric, TRIPODI Dominique, BALLIN Gilles, SPICK Martial, RACHIELE Olivier, MARQUEZ Joffrey, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BOUDINET Eric

Excusés : Mrs BENHALIMA Mohamed, BRONDEAU Rocco  
Mmes TRIPODI Marine, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle

Procurations : Mr BENHALIMA Mohamed a donné procuration à Mme WAGNER Catherine, Mme ENGRAND Sandrine a donné procuration à Mme WAGNER Catherine, Mme TRIPODI Marie a donné procuration à Mr TRIPODI Dominique, Mme BOUTTER Christelle a donné procuration à Mr SPICK Martial Mr BRONDEAU Rocco a donné procuration à Mr CANTELE Jean

**POINT N° 1 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal a attesté de la conformité des écritures du compte de gestion du budget principal de la ville.

**POINT N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal a validé le compte administratif du budget principal de la ville.

**POINT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION  
DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'affecter la somme de 977 670,38 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement) à hauteur de 400 000 € et sur le compte 1068 (recettes d'investissement) à hauteur de 577 670,38 €.

#### **POINT N°4 : VOTE DES 2 TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition 2022, à savoir :

Taux de référence taxe foncière bâtie : 28,54 % (dont 14,28 % pour la part communale et 14,26 % pour la part départementale transférée en raison de la suppression de la taxe d'habitation).

Taxe foncière non bâtie taux Commune : 75,63 %

#### **POINT N° 5 : COMPOSITION DES CHAPITRES 64 ET 633**

Le Conseil Municipal a voté la composition des chapitres 64 et 633 qui représentent la totalité des salaires, primes et indemnités ainsi que les cotisations relatives au personnel communal.

#### **POINT N° 6 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS COMPLET**

Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

#### **POINT N° 7 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

#### **POINT N° 8 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une indemnité de 500 € à Madame le Maire pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

#### **POINT N° 9 : FORMATION DES ELUS**

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire la somme de 2 500 € sur le budget primitif 2022 pour la formation des élus.

#### **POINT N° 10 : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES**

Le Conseil Municipal a autorisé l'affectation des biens meubles d'une valeur de 500 € en section investissement.

#### **POINT N° 11 : CREDITS SCOLAIRES 2022/2023**

Le Conseil Municipal a validé le versement de crédits scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 10 550 €.

**POINT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal a validé le budget primitif 2022 de la ville.

**POINT N° 13 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a validé le plan de formation du personnel communal pour l'année 2022.

**POINT N° 14 : VENTE DE TERRAINS**

Le Conseil Municipal a accepté la vente des terrains à l'arrière des habitations sises 24 et 26 Rue aux Chardons aux riverains de ceux-ci suite à la dépose du pylône haute tension.

**POINT N° 15 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE D'AMNEVILLE**

Le Conseil Municipal a validé le montant de la redevance pour la période de 2019 à 2021 auprès de la Régie Municipale d'Amnéville, à savoir :

Redevance 2019 : 1 171,64 €

Redevance 2020 : 1 145,49 €

Redevance 2021 : 1 104,82 €



Le Maire,

Sophie VANNI